



Compte rendu de la réunion n°2 Le 24 avril 2019 à Magny-les-Hameaux Centrales photovoltaïques citoyennes

Au programme

1 / Présentation des acteurs de l'énergie

2 / Présentation d'un projet solaire citoyen dans la Vallée de Chevreuse :

- Le monde de l'énergie et ses évolutions
- Présentation d'un **schéma d'une installation photovoltaïque** connectée au réseau
- **Ce qu'est un projet citoyen** et les bénéfices pour le territoire
- **Témoignage d'EnerCit78** : Lancement de la coopérative citoyenne de production d'énergie solaire à la Verrière
- Présentation du **cadastre solaire** sur le territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- **Atelier** : Comprendre le montage d'un projet solaire citoyen

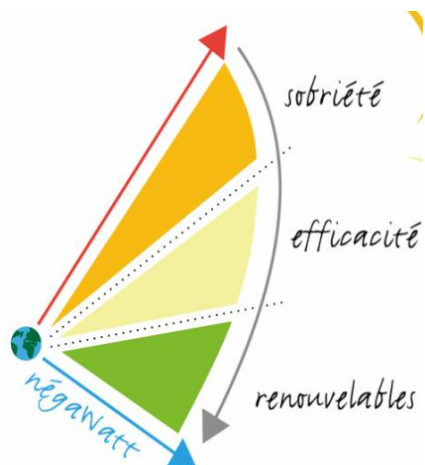
3 / Débat mouvant

Vous trouverez en pièce-jointe le support de présentation de la réunion publique du 24 avril.

👉 - Pour les particuliers souhaitant poser des panneaux photovoltaïques sur leurs maisons, L'ALEC-SQY et le Parc se feront un plaisir de vous accompagner dans cette aventure. L'ALEC-SQY tient une permanence tous les jeudis de 9h à 13h et de 14h à 18h au Château de la Madeleine à Chevreuse. Pour prendre rendez-vous 01 30 47 98 90 ou par courriel à conseil-pnr@alecsqy.org.

Restitution de l'essentiel des propos et remarques

Objet de la rencontre : EnerCitY78, l'ALEC_SQY, le Parc naturel accompagnés par Energie Partagée en appel aux particuliers, collectivités et entreprises pour créer collectivement une unité de production d'électricité solaire. Il s'agit de constituer un collectif qui s'investira pour créer un projet de centrale solaire.



👉 - L'énergie la moins chère et la plus verte est celle que l'on n'utilise pas ! Une démarche durable et vertueuse consiste à prioriser les besoins essentiels en énergie en commençant par des actions de sobriété. Ensuite de diminuer la quantité d'énergie consommée grâce à l'efficacité énergétique des équipements avant de se lancer dans la production d'énergies renouvelables.

i- Les centrales solaires citoyennes, Quèsaco ? Ces centrales reposent sur un modèle de développement territorial. Conçues comme un outil, les valeurs défendues sont l'ancrage local, la gouvernance participative, le lien aux collectivités, le partage des ressources, le développement économique local et la prise en compte d'enjeux territoriaux transverses (enjeux paysagers, architecturaux, pédagogiques, éducatifs, savoir-faire, résilience, etc.).

Pour en savoir plus sur les étapes de développement d'un projet collectif et sur les différents modèles de portage, reportez-vous à la présentation ci-jointe.

? Question : Ma toiture peut-elle accueillir des panneaux solaires ? En termes de surface, l'idéal recherché est un toit approchant approximativement les 200m² au minimum. Les critères à prendre en compte pour un bon toit sont les suivants :

- Les panneaux orientés plein sud, sud-est ou sud-ouest ;
- Une inclinaison du toit de 20° à 35° ;
- Une absence d'ombre sur le toit ;
- Une toiture étanche et isolée ;
- Une charpente pouvant supporter le poids supplémentaire des panneaux solaires.

? Question : Que faire de l'énergie produite ? L'énergie produite pourra être autoconsommée (utilisée sur site) ou réinjectée dans le réseau (vendue à un fournisseur d'électricité choisi). Ces modalités seront définies par le collectif.

? Question : Est-ce qu'un projet de centrale photovoltaïque citoyenne est économiquement viable ? En Ile-de-France, la rentabilité financière moyenne observée des projets de centrale citoyenne est d'environ 1,5% à 2%/ans. Le prix des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques baisse d'année en année : le coût a baissé de plus de 80% depuis 2009. L'aide financière octroyé par la région Ile de France permet de faire émerger de nouveaux projets.

? Question : Quelle est la durée des panneaux photovoltaïques ? Le rendement des panneaux est désormais garanti par les constructeurs à 80% de leur puissance au bout de 25 ans. Au-delà des 25 ans, les panneaux produiront encore !

? Question : Combien de temps faut-il pour monter une centrale photovoltaïque citoyenne ? Il faut compter environ 1 à 2 ans entre la constitution du groupe de projet et l'exploitation de la centrale.

? Question : Qu'est ce qu'un cadastre solaire ? Le cadastre permet de visualiser et quantifier le potentiel solaire d'un territoire. Le Parc va lancer, à la rentrée prochaine, son cadastre solaire. Les habitants, via cet outil pourront évaluer le potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique de leur toiture et être accompagnés par un conseiller spécialisé pour l'estimation des coûts de l'installation.

A suivre !

La prochaine rencontre est envisagée en juin et devrait porter sur les thèmes suivants :

- **Les aspects techniques** : panneaux ; onduleurs ; réseaux ; stockage ; Smart grids ; retour d'expériences, fournisseurs ; recyclabilité ; opération de maintenance...
- **Le modèle économique** : A quoi cela ressemble ; les grands postes de dépenses ; la répartition entre les subventions, la participation citoyenne et la dette ; la collecte locale ; le retour sur investissement...
- **Partage des valeurs** : l'objet et l'orientation du projet ; l'ambition commune

① - Les acteurs de la soirée :

- Energie partagée : Alexandra LAFONT, Animatrice Région Ile-de-France, alexandra.lafont@energie-partagee.org
- EnerCity78 : LeeRoy et Julia Emmanuel, Ambassadrice d'énergie renouvelable, contact@enercity78.fr
- Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines : Clément Brondolin, chargé de mission énergie, clement.brondolin@alecsqy.org
- PNR : Betty Houguet, chargée de mission énergie, photovoltaïque@parc-naturel-chevreuse.fr

